



Paris, le 8 novembre 2011

## Communiqué de presse

### L'ACFCI et Aviva signent un accord pour accompagner les PME/PMI dans leurs démarches de management environnemental

L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) et Aviva, 6<sup>e</sup> assureur mondial, et ses agents généraux annoncent leur partenariat pour promouvoir les démarches de management environnemental « **1.2.3 Environnement** » et « **EnVol - Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement** » auprès des PME/PMI. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par les lois mettant en œuvre le Grenelle de l'environnement.

Les objectifs de ce partenariat sont :

- de soutenir le plus grand nombre de PME/PMI dans la maîtrise de leurs impacts environnementaux et ainsi réduire les risques d'atteintes à l'environnement,
- de leur permettre d'intégrer progressivement les bonnes pratiques environnementales,
- et de développer simultanément leur compétitivité.

« **1.2.3 Environnement** » est une démarche initiée par l'ACFCI en 2006 qui permet aux entreprises d'aller pas à pas vers la certification ISO 14001<sup>1</sup> et/ou l'enregistrement EMAS.

« **EnVol - Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement** » est une nouvelle démarche complémentaire à 1.2.3 Environnement, particulièrement adaptée aux petites entreprises. Elle vise à permettre aux entreprises de moins de 50 salariés qui respectent le premier niveau d'engagement d'1.2.3 Environnement d'obtenir une marque « EnVol », sans devoir aller jusqu'à la certification ISO 14001 ou l'enregistrement EMAS.

Cet accord signé par l'ACFCI et Aviva s'appuie sur la mise en commun de leurs réseaux et de leurs expertises afin d'accompagner les chefs d'entreprises dans leurs démarches environnementales :

- **Les CCI** proposent, tant au niveau national que local, des accompagnements permettant aux PME de s'engager dans les démarches « 1.2.3 Environnement » et « EnVol » : appui technique du conseiller environnement de la CCI, mise à dispositions d'outils (veille réglementaire, ...), soutien financier, organisation de réunions d'information et d'échanges (clubs environnement), mise en place de formations et d'opérations collectives d'accompagnement...
- **Aviva** propose une protection assurantielle complète aux PME en matière de responsabilité civile et environnementale. Dans le cadre du partenariat, Aviva propose à toute entreprise certifiée « 1.2.3 Environnement » ou détentrice de la marque « EnVol » Une réduction de 5% sur la prime des contrats d'assurance Multirisques Entreprises, RC Entreprises, Mercure ou Multirisques Industriels.

---

<sup>1</sup> La norme internationale ISO 14001 prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental (SME). Elle implique l'entreprise dans un engagement de réduction des nuisances, d'amélioration continue et fournit en annexe un guide pour son application. Elle introduit des exigences de communication interne et externe aux parties intéressées, de prévention des situations d'urgence et de capacité à réagir face à celles-ci.

### 1.2.3 Environnement

En 2006, AFNOR a publié un référentiel de management environnemental par étapes permettant aux entreprises de mettre en place progressivement les exigences de la norme ISO 14001. La démarche 1.2.3 Environnement propose aux entreprises trois niveaux de performance :

- niveau 1 : état des lieux préalable et SME léger basé sur les principaux enjeux de l'entreprise
- niveau 2 : analyse environnementale exhaustive et SME léger
- niveau 3 : SME formalisé selon la norme ISO 14001 avec la possibilité de compléter selon le règlement EMAS.

Aujourd'hui bien rôdée, cette démarche progressive est de nature à rendre accessible au plus grand nombre la certification ISO 14001 en France. Ainsi, depuis son lancement, plus de 650 établissements ont déjà adhéré à ce dispositif et plus de 500 d'entre eux ont, à ce jour, reçu une certification 1.2.3 Environnement ou ISO 14001.

[www.123environnement.fr](http://www.123environnement.fr)

### EnVol - Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement

« EnVol - Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement » est une marque attribuée par l'ACFCI, en partenariat avec l'ADEME et l'Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat (APCMA), aux PME-TPE de moins de 50 salariés qui sont conformes au premier niveau du référentiel AFNOR développé pour 1.2.3 Environnement. La marque EnVol permet à ces entreprises d'obtenir une reconnaissance d'une démarche environnementale particulièrement adaptée à leur taille. Ce dispositif a été expérimenté de 2009 à 2011 auprès de 150 entreprises, et va être déployé de façon pérenne en janvier 2012.

[www.envol-entreprise.fr](http://www.envol-entreprise.fr)

#### **A propos de l'ACFCI**

*L'ACFCI représente l'ensemble des Chambres de Commerce et d'Industrie locales et régionales. Elle assure au plan national les missions d'animation, de coordination et de représentation des chambres de commerce et d'industrie de région (CCIR) et des chambres de commerce et d'industrie territoriales (CCIT). Elle anime et coordonne leurs actions d'information, de conseil, et de formation qu'elles réalisent auprès des entreprises industrielles, commerciales et de services, afin d'en favoriser le développement durable.*

[www.cci.fr](http://www.cci.fr)

[www.cci.fr/developpement-durable](http://www.cci.fr/developpement-durable)

#### **A propos d'Aviva**

*Aviva est le 6e assureur mondial, avec plus de 44,5 millions de clients répartis en Europe, en Amérique du Nord et dans la zone Asie-Pacifique. Les principaux métiers du groupe Aviva sont l'assurance vie et l'épargne à long terme, la gestion d'actifs et l'assurance dommages, avec un chiffre d'affaires total de 55,4 milliards d'€ et 468 milliards d'€ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2010. Avec plus de 180 ans d'expérience en France, Aviva se positionne parmi les 10 premiers acteurs du marché de l'assurance. Aviva France offre une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, entreprises petites et moyennes.*

[www.aviva.fr/assurances/assureur-aviva/aviva-presse](http://www.aviva.fr/assurances/assureur-aviva/aviva-presse)

### **Contacts presse**

**ACFCI** : Jan-Erik Starlander - 01 40 69 39 05 - [je.starlander@acfc.cci.fr](mailto:je.starlander@acfc.cci.fr)

**Aviva** : Karim Mokrane - 01 76 62 76 85 – [karim\\_mokrane@aviva.fr](mailto:karim_mokrane@aviva.fr)